



Envoyé en préfecture le 12/03/2025
Reçu en préfecture le 12/03/2025
Publié le
ID : 038-213805161-20250311-25DEC011-AU

décision du maire

N°25DEC011

11 mars 2025

Pôle ressources – Service
juridique

Attribution du marché « Travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment Pallud »

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :
1/1

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Pièce jointe :
-

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

**Télétransmis en
préfecture le :**

Considérant que la ville de La Tronche a lancé le 16/12/2024 une consultation, en vue de l'attribution du marché de travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment Pallud, composé de dix lots :

- Lot 1 : Maçonnerie - démolition
- Lot 2 : Charpente – couverture
- Lot 3 : Façades ITE
- Lot 4 : Menuiseries extérieures PVC
- Lot 5 : Menuiseries intérieures
- Lot 6 : Cloisons – doublages – faux-plafonds
- Lot 7 : Revêtements de sol souples
- Lot 8 : Peinture
- Lot 9 : Electricité / Courants faibles
- Lot 10 : Chauffage / Ventilation

Considérant qu'à l'issue de la consultation, trente-sept (37) entreprises ont répondu,

Considérant que l'analyse des offres s'est faite selon les critères de jugement suivants :

- ❖ Pour les lots n°01, 03, 04, 05, 07 et 08 :
 - critère prix sur 30 points pondérés à 60 %
 - critère technique sur 30 points pondérés à 40 %
- ❖ Pour les lots n°02, 06, 09 et 10 :
 - critère prix sur 30 points pondérés pondéré à 50 %
 - critère technique sur 30 points pondérés pondéré à 50 %

Décide

Article 1 : d'attribuer les lots du marché « Travaux de réhabilitation énergétique du bâtiment Pallud » aux entreprises suivantes :



Lot 1 : Maçonnerie - démolition

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 60%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 40%	Note finale sur 30 points	Classement
TDMI	30	25,5	28,20	1er

Pages :
2/2**Lot 2 : Charpente – couverture**

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 50%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 50%	Note finale sur 30 points	Classement
Reynaud Charpente	30	24	27	1er

Lot 3 : Façades ITE

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 60%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 40%	Note finale sur 30 points	Classement
SMPF	29,66	30	29,80	1er

Lot 4 : Menuiseries extérieures PVC

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 60%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 40%	Note finale sur 30 points	Classement
Techni B	30	19,5	25,80	1er

Lot 5 : Menuiseries intérieures

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 60%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 40%	Note finale sur 30 points	Classement
L'art du bois	30	22,50	27	1er

Lot 6 : Cloisons – doublages – faux-plafonds

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 50%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 50%	Note finale sur 30 points	Classement
Laye	30	25,50	27,75	1er

Lot 7 : Revêtements de sol souples

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 60%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 40%	Note finale sur 30 points	Classement
----------	--	--	---------------------------	------------

SBI	30	21
-----	----	----

Lot 8 : Peinture

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 60%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 40%	Note finale sur 30 points	Classement
Bossant Lovera et cie	30	19,50	25,80	1er

Pages :
3/2

Lot 9 : Electricité / Courants faibles

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 50%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 50%	Note finale sur 30 points	Classement
Société BE	30	27	28,50	1er

Lot 10 : Chauffage / Ventilation

Candidat	Note prix sur 30 points pondérés à 50%	Note valeur technique sur 30 points pondérés à 50%	Note finale sur 30 points	Classement
Carlesso Frères	28,97	25,50	27,24	1er

Article 2 : Les travaux sont à commencer à partir de la notification de la présente décision.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler